

Règlement général

11ème édition : Foulées Roses du Berry

Harmonie Mutuelle

Samedi 19 et dimanche 20 octobre 2024

ARTICLE 1 : GENERALITES

Les Foulées Roses du Berry est une marche caritative organisée par Le Berry Républicain ayant donné tout droit d'agir à Centre France Evénements, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 530 297 134 et dont le siège social est situé au 45 Rue du Clos Four, 63056 Clermont-Ferrand en co-organisation avec l'association OncoBerry et la ville de Bourges.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

- SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

De 14h à 18h30, venez partager un moment de découverte et de convivialité sur le village partenaires des Foulées Roses du Berry. Nombreuses animations sportives et musicales sur la scène. Retrait de dossards possible sur place

- DIMANCHE 20 OCTOBRE 2024

- ✕ Retrait des dossards– t-shirts dès **11h30**
- ✕ Ouverture du village santé dès **12h**
- ✕ Échauffement en musique à partir de **14h**
- ✕ Départ de la course-marche à **14h30** (parcours d'environ 6km à allure libre)
- ✕ **Tarifs** : **10€** par participant (dont 7€ sont reversés au profit de la recherche contre le cancer du sein) + 1€ de frais de gestion

ARTICLE 3 : PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir l'épreuve avec le meilleur esprit sportif possible.

3.1 Parcours

Une boucle de 6km non chronométrée à parcourir une fois.

3.2 Ravitaillement

L'ensemble de la course se fait en autosuffisance. Le ravitaillement des participants est prévu à l'arrivée (1 seule boisson et 1 seul gâteau par participant)

3.3 Circulation

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le fléchage de la course. L'assistance par un cycliste est interdite.

3.4 Animaux

Les animaux de compagnie (et notamment les chiens) ne seront pas acceptés au sein du village et sur le parcours.

3.5 Sanitaires

Des sanitaires sont prévus sur le village santé.

3.6 Mise hors course

Pour les participants toujours sur le parcours des Foulées Roses du Berry après 17h, l'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après cette barrière horaire.

Les participants pourront également être exclus en cas de jets de bouteilles, d'emballages, de plastiques, de papiers ou tout autres détritiques au sol.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

4.1 Renseignements

Mail : foulesrosesduberry@centrefrance.com

Site internet : <https://www.foulesrosesduberry.fr/>

4.2 Inscriptions individuelles

UNIQUEMENT PAR INTERNET

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site : <https://www.foulesrosesduberry.fr/> jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

4.3 Inscriptions entreprises

Pour les entreprises, la date limite est fixée au **7 Octobre 23h59**. La limite d'inscription de vos salariés dans le groupe est fixée au **10 octobre 23h59**.

Une demande de lien d'inscription devra être effectuée par le responsable via le site internet suivant : <https://www.foulesrosesduberry.fr/> via l'onglet "Challenge entreprises" se trouvant dans l'espace "Les épreuves" du site internet.

Le responsable des inscriptions devra remplir le formulaire et recevra un code

administrateur et un lien sous un délai de 72h maximum (hors week-end et jours fériés).

Toutes les informations relatives à ce Challenge entreprises sont disponibles dans la note explicative du "Challenge entreprises" disponible sur le site internet de l'évènement.

4.4 Règlementation 2024

Epreuve ouverte à tous.

La participation aux Foulées roses de l'Yonne ne nécessite pas de certificat médical ou de présentation d'une licence sportive.

Il est strictement interdit de porter ou de diffuser des supports, tels que des tracts, des affiches... liés à un parti politique syndical ou contenant des messages à visée négative ou incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination.

Aucune inscription ne sera prise ni par courrier ni par téléphone, ni sur place.

4.5 Les engagés mineurs

Pour les mineurs, la personne exerçant l'autorité parentale atteste auprès de l'organisation la possibilité de participer et doit fournir une autorisation parentale au moment de l'inscription en ligne. Celle-ci peut être fournie le jour de la manifestation auprès de l'organisation

ARTICLE 5 : TARIFS

10€ par inscription (pour chaque inscription payée, 3€ de frais technique sont conservés par l'organisation et 7€ seront reversés à l'association OncoBerry soutenue par les Foulées roses du Berry).

Le prix comprend : le cadeau de bienvenue (un tee-shirt respirant) **remis à chaque participant payant dans la limite des 5000 premiers récupérés.**

Participation gratuite pour les jeunes nés à partir du 21 octobre 2010. **(-de 14 ans)**

Possibilité pour les moins de 14 ans de réserver son tee-shirt en cochant l'option tee-shirt à 3€ au moment de l'inscription en ligne. (Disponibilité et taille sous réserve du stock disponible)

L'inscription reste obligatoire pour les moins de 14 ans pour les Foulées roses du Berry **malgré la gratuité.** Toute personne non inscrite se verra refuser l'accès au parcours et aux ravitaillements.

Ces tarifs ne prennent pas en compte les frais de gestion sur la plateforme d'inscription par Internet. Ces frais sont de 1€ pour les inscriptions individuelles.

Pour le challenge entreprises, les groupes devront s'acquitter de frais de dossier. Ces frais de dossier s'élèvent à 10€ pour les groupes de 0 à 25 personnes, à 20€ pour les groupes de 25 à 50 personnes et de 30€ pour les groupes de plus de 50 personnes.

ARTICLE 6: TEE-SHIRT & DOSSARD

6.1 Dossard individuel

Les dossards correspondants aux engagements individuels effectués en ligne seront disponibles au stand des Foulées Roses du Berry place Etienne Dolet avec présentation du bon de retrait. Le stand prévu à cet effet est ouvert le **samedi 19 octobre de 14h à 19h et le dimanche de 11h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ.**

Il est également possible de venir récupérer le dossard d'une autre personne avec présentation du bon de retrait de dossard.

Il devra être épinglé sur la poitrine à l'aide de 4 épingles. A noter qu'aucune épingle ne sera fournies par l'organisation.

6.2 Dossards et tee-shirts Challenge Entreprises

Pour le Challenge Entreprises, les tee-shirts et dossards sont à retirer **le jeudi 17 octobre de 14h à 18h au Berry Républicain et le vendredi 18 octobre de 13h à 18h sur le village santé, place Etienne Dolet uniquement.** De manière groupée avec un responsable de groupe, ou de manière individuelle. Le choix est à effectuer lors de l'inscription et de la création du groupe.

Pas de retrait le dimanche pour le challenge entreprises.

ARTICLE 7 : ANNULATION

Le participant pourra annuler son inscription uniquement sur présentation d'un certificat médical signé et tamponné du médecin attestant de la contre-indication à participer à la marche et dans les cas suivants : un accident, une maladie grave, blessure.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical au plus tard le samedi 19 octobre- 18h. Les frais de gestion ne seront pas remboursés.

En cas de non-participation, le dossard ne pourra ni être échangé, ni être redonné ou revendu à un tiers.

ARTICLE 8 : SIGNALISATION DES PARCOURS

Des signaleurs seront présents le long du parcours pour la marche dont le départ commun est prévu à 14h30. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Aucun chronométrage, classement de temps ni de récompenses ne sont prévus dans le cadre des Foulées roses du Berry.

9.1 Classement participatif Challenge Entreprises

Le classement se fera au nombre de participants. Toutes les personnes inscrites pour leur entreprise seront prises en compte dans un classement au nombre. Ainsi, l'entreprise ayant inscrit le plus grand nombre de participants terminera première. Le deuxième plus grand nombre de participants récompensera la deuxième entreprise, et il en sera de même pour la troisième.

Seules les 3 meilleures équipes seront récompensées.

ARTICLE 10 : SECURITE ET SERVICE MEDICAL

10.1 Sécurité

Les organisateurs assurent la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protection et d'intervention dans le cadre légal.

10.2 Service médical

Les premiers secours seront assurés par l'organisation. Un médecin et un organisme spécialisé seront présents sur le site, avec véhicule dédié.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tous participants en mauvaise condition apparente.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

11.1 Responsabilité civile (assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du sport)

Le Berry Républicain et Centre France événements sont assurés dans le cadre du contrat collectif souscrit auprès de MMA Assurances.

11.2 Responsabilité accident

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé par leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 12 : RGPD

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles dans les cas suivants :

- Inscription à la marche et envoi de newsletters pour vous informer de son déroulement ainsi que des dates des nouvelles éditions.

Les données personnelles sont collectées sur la base légale de :

- l'exécution du contrat pour votre inscription, l'envoi de mails d'information sur le déroulement de la course et la publication des résultats ;
- l'intérêt légitime de Centre France Evènements pour l'envoi des dates des nouvelles éditions de l'évènement.

Les données sont stockées chez Sendinblue jusqu'à désinscription de votre part.

- Envoi de newsletter. Les données personnelles sont collectées sur la base légale de votre consentement et sont stockées chez Sendinblue jusqu'à désinscription de votre part.

Vous êtes informés que Centre France Événements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de la course afin de vous envoyer des e-mails pour vous informer de son déroulement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l'e-mail.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel seront communiquées aux co-organisateurs ou partenaires de la course pour assurer son bon déroulement : l'Association "L'Yonne en rose", L'Association SMS89, la Ville d'Auxerre et Njuko.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse dpo@centrefrance.com, accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs des Foulées Roses du Berry ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa

participation aux Foulées Roses du Berry sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'évènement.

ARTICLE 14 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve. Les participants se verront alors rembourser l'intégralité de leur inscription hors frais de gestion.

La participation aux Foulées Roses du Berry implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

- ✓ La participation aux Foulées Roses du Berry implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement et s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète.